

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :  
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date d'émission 12-nov.-2019

Date de révision 16-août-2021

Numéro de révision 4

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

**Nom du produit** TiONA® 595, TiONA® 696, TiONA® 813 / CR-813, TiONA® 822 / CR-822, TiONA® 826 / CR-826, TiONA® 828 / CR-828, TiONA® 834 / CR-834, TiONA® 880 / CR-880, TiONA® 8140 / 8140, TiONA® 41J / 41J, TiONA® 828E / CR-828E.

**Numéro d'enregistrement REACH** 01-2119489379-17-XXXX

Les numéros d'enregistrement REACH cités dans les sections 1 et 3 couvrent les volumes des substances introduites sur le marché de l'espace économique européen (EEE) par des entités de Tronox. Les importateurs pour l'EEE des substances contenues dans les produits Tronox peuvent être soumis à leurs propres obligations d'enregistrement selon le Règlement (CE) 1907/2006 (REACH).

**N° CE** 236-675-5

**Numéro CAS** 13463-67-7

**Synonymes** Dioxyde de Titane

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisation recommandée** Pigment

**Utilisations déconseillées** SU4 - Industries alimentaires  
PC28 - Parfums, produits parfumés  
PC29 - Produits pharmaceutiques  
PC39 - Cosmétiques, produits de soins personnels

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Fournisseur**

Tronox Pigments (Holland) BV  
3197KK Rotterdam-Botlek  
The Netherlands  
tele: +31 181 246600

Pour plus d'informations, contacter

**Adresse e-mail** chemprodsteward@tronox.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Numéro d'appel d'urgence 24 heures sur 24  
CHEMTREC (International): +1 703 741 5970

<b>Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008</b>	
<b>Europe</b>	<b>112</b>
<b>Autriche</b>	+43 13649237
<b>Belgique</b>	+32 28083237
<b>Danemark</b>	+45 69918573
<b>Finlande</b>	+358 942419014
<b>France</b>	+33 975181407
<b>Allemagne</b>	+49 69643508409
<b>Irlande</b>	+353 19014670
<b>Italie</b>	+39 0245557031
<b>Pays-Bas</b>	+31 858880596
<b>Pologne</b>	+48 223988029
<b>Portugal</b>	+351 308801773
<b>Espagne</b>	+34 931768545
<b>Suède</b>	+46 852503403
<b>Suisse</b>	+41 435082011
<b>Royaume-Uni</b>	+44 2038073798
<b>Slovénie</b>	+38 618888016
<b>Roumanie</b>	+40 37 6300026

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### **Règlement (CE) n° 1272/2008**

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### **Mentions de danger**

EUH212 - Attention! De la poussière respirable dangereuse peut se former lors de son utilisation. Ne respirez pas la poussière  
EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

### 2.3. Autres dangers

Triméthylolpropane: Sur la base des résultats d'une étude étendue de toxicité pour la reproduction sur une génération (EOGRTS, OCDE 443), le triméthylolpropane (TMP) a été auto-classé par le déclarant principal et d'autres membres du consortium REACH comme suspecté toxique pour la reproduction (Rep. Tox. Cat. 2). La concentration du TMP dans tous les produits Tronox est inférieure aux seuils de classification selon le règlement 1272/2008 (CE).

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Sans objet

### 3.2 Mélanges

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
Titane (dioxyde de)	236-675-5	13463-67-7	> 80	-	01-2119489379-17-XXXX
Triméthylolpropane	201-074-9	77-99-6	< 0.45	Rep. Tox (H361d, H361f)	01-2119486799-10-XXXX

### Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1$  % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Conseils généraux</b>	Aucun danger nécessitant des mesures de premier secours spécifiques.
<b>Inhalation</b>	Transporter la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver la peau avec de l'eau et du savon.
<b>Ingestion</b>	Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau.
<b>Protection individuelle du personnel de premiers secours</b>	Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Symptômes</b>	L'inhalation de poussières à concentration élevée peut provoquer une irritation du système respiratoire.
------------------	--

### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**Note au médecin** Traiter les symptômes.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés** Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**Dangers spécifiques dus au produit chimique** Éviter toute génération de poussières.

**Produits de combustion dangereux** Non combustible.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

**Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** Équipement de protection et précautions pour les pompiers.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Précautions individuelles** Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter toute génération de poussières. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

**Pour les secouristes** Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

**Précautions pour la protection de l'environnement** Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Méthodes de confinement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

**Méthodes de nettoyage** Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

**Prévention des dangers secondaires** Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres rubriques** Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger** Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter toute génération de poussières.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Conditions de conservation** Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé.

**Matériaux d'emballage** Papier, Récipient en plastique.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Mesures de gestion des risques (RMM)** Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Titane (dioxyde de) 13463-67-7	-	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA: 4 mg/m <sup>3</sup> STEL: 30 mg/m <sup>3</sup> STEL: 12 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> (a,TiO <sub>2</sub> ) TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> (a,dust)	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	-
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Titane (dioxyde de) 13463-67-7	-	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	-	-	TWA: 6 mg/m <sup>3</sup>

Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Titane (dioxyde de) 13463-67-7	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> STEL 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 3 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 30 mg/m <sup>3</sup> TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA: 4 mg/m <sup>3</sup> STEL: 30 mg/m <sup>3</sup> STEL: 12 mg/m <sup>3</sup>

**Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle** Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux

Nom chimique	Allemagne	Autriche	Suisse	Irlande	Suède
Titane (dioxyde de) 13463-67-7	-	-	-	-	NGV: 5 mg/m <sup>3</sup>
Triméthylolpropane 77-99-6	-	-	-	-	NGV: 5 mg/m <sup>3</sup>

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)**

**Inhalation** 1.25 mg/m<sup>3</sup>

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

**Eau douce** 0.127 mg/L  
**Sédiments d'eau douce** >1000 mg/kg  
**Eau de mer** >1 mg/L  
**Sédiments marins** >100 mg/kg

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Contrôles techniques**

Douches  
Rince-oeils  
Systèmes de ventilation

**Équipement de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage**

Des lunettes de sécurité à écrans latéraux sont recommandées contre les expositions médicales ou industrielles.

**Protection des mains**

Aucun équipement de protection spécifique exigé. En cas d'exposition cutanée répétée et/ou prolongée probable à la substance, porter des gants adaptés homologués EN 374 et mettre en place des programmes de soins cutanés pour les employés. Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation.

**Protection de la peau et du corps**

Aucun équipement de protection spécifique exigé.

**Protection respiratoire**

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation. En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent utiliser les respirateurs homologués correspondants.

<b>Type de filtre recommandé :</b>	Masque filtrant bucco-nasal (DIN EN 149), B2E2P3 selon le format EN141 & 143.
<b>Dangers thermiques</b>	Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.
<b>Remarques générales en matière d'hygiène</b>	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.
<b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</b>	Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>État physique</b>	Solide
<b>Aspect</b>	Poudre
<b>Couleur</b>	blanche
<b>Odeur</b>	Aucun(e)
<b>Seuil olfactif</b>	Sans objet

<b><u>Propriété</u></b>	<b><u>Valeurs</u></b>	<b><u>Remarques • Méthode</u></b>
<b>pH</b>	6-9	10g/100ml solution aqueuse
<b>pH (en solution aqueuse)</b>		Aucune donnée disponible
<b>Point de fusion / point de congélation</b>	1830 °C	Point/intervalle de fusion
<b>Point / intervalle d'ébullition</b>	2972 °C	-
<b>Point d'éclair</b>		Sans objet
<b>Taux d'évaporation</b>		Sans objet
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>		Ininflammable
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>		Sans objet
<b>Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	Sans objet	
<b>Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	Sans objet	
<b>Pression de vapeur</b>		Sans objet
<b>Densité de vapeur</b>		Sans objet
<b>Densité relative</b>	3.7-4.1	(water = 1)
<b>Hydrosolubilité</b>	Insoluble dans l'eau	-
<b>Solubilité(s)</b>	Insoluble dans les solvants communs	-
<b>Coefficient de partage</b>		Aucune donnée disponible
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>		Sans objet
<b>Température de décomposition</b>		Sans objet
<b>Viscosité cinématique</b>		Sans objet
<b>Viscosité dynamique</b>		Sans objet

---

**Propriétés explosives** N'est pas un explosif

**9.2. Autres informations**

**Point de ramollissement** Aucune information disponible  
**Masse molaire** Sans objet  
**Teneur en COV (%)** Aucun(e) 0%  
**Masse volumique apparente** 0.4 - 0.8 g/cm3

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**10.1. Réactivité**

**Réactivité** Stable.

**10.2. Stabilité chimique**

**Stabilité** Stable dans les conditions normales.

**Données d'explosion**

**Sensibilité aux impacts mécaniques** Aucun(e).

**Sensibilité aux décharges électrostatiques** Aucun(e).

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

**Possibilité de réactions dangereuses** Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

**Polymérisation dangereuse** Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

**10.4. Conditions à éviter**

**Conditions à éviter** Formation de poussières.

**10.5. Matières incompatibles**

**Matières incompatibles** Aucun(e) connu(e).

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

**Produits de décomposition dangereux** Aucun(e) connu(e).

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### **11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

#### **Informations sur les voies d'exposition probables**

##### **Informations sur le produit**

<b>Inhalation</b>	L'inhalation de poussières à concentration élevée peut provoquer une irritation du système respiratoire.
<b>Contact oculaire</b>	Danger de corps étranger inerte o.
<b>Contact avec la peau</b>	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
<b>Ingestion</b>	Voie d'exposition peu probable.

#### **Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

<b>Symptômes</b>	L'inhalation de poussières à concentration élevée peut provoquer une irritation du système respiratoire.
------------------	--

#### **Mesures numériques de toxicité**

##### **Toxicité aiguë**

##### **Informations sur les composants**

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Titane (dioxyde de)	> 5000 mg/kg ( Rat )	-	> 6,82 mg/L ( Rat ) 4 h
Triméthylolpropane	= 14000 mg/kg ( Rat ) = 14100 mg/kg ( Rat )		> 0.29 mg/L ( Rat ) 4 h

#### **Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

<b>Corrosion/irritation cutanée</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Mutagenicité sur les cellules germinales</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

<b>Cancérogénicité</b>	La Commission européenne déléguant le Règlement (UE) 2020/217 le 4 octobre 2019 a publié la 14e directive APT afin de modifier le règlement CLP, en particulier la note 10 : La classification de carcinogène (cat. 2) par inhalation ne s'applique qu'aux mélanges dans une poudre contenant 1 % ou plus de dioxyde de titane qui se présente ou est incorporé sous forme de particules de diamètre aérodynamique ≤ 10 µm. Les produits à base de dioxyde de titane de Tronox ne remplissent pas les critères de classification.  Le triméthylolpropane n'est pas soupçonné d'être cancérigène.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Contient un produit toxique pour la reproduction connu ou soupçonné. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité pour le développement</b>	Contient des composants soupçonnés de présenter un danger pour le développement. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Tératogénicité</b>	Aucun(e) connu(e).
<b>STOT - exposition unique</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>STOT - exposition répétée</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Autres effets néfastes</b>	Aucun(e) connu(e).
<b>Danger par aspiration</b>	Sans objet.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Écotoxicité

**Toxicité pour le milieu aquatique inconnue** Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Titane (dioxyde de)	ErC50: >100 mg/l (72h, Pseudokirchneriella subcapitata)	LC50: >1000 mg/l (96h, Pimephales promelas)	-	-
Triméthylolpropane	-	LC50: =21700mg/L (48h, Cyprinodon)	-	EC50: 10330 - 16360mg/L (48h, Daphnia magna) EC50: =13000mg/L (48h, Daphnia species)

## 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Le dioxyde de titane est un oxyde métallique inorganique, ce qui ne s'applique donc pas. Le triméthylolpropane est facilement biodégradable et ne se bioaccumule pas.

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulation** La matière n'est pas bioaccumulable.

Nom chimique	Coefficient de partage
Triméthylolpropane	-2.37

## 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité dans le sol** Non mobile.

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Titane (dioxyde de)	L'évaluation PBT ne s'applique pas
Triméthylolpropane	La substance n'est pas PBT/vPvB

## 12.6. Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Aucun(e) connu(e).

**Informations relatives aux perturbateurs endocriniens** Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

# **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Déchets de résidus/produits inutilisés** Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.  
**Emballages contaminés** Emporter les récipients vides jusqu'à un site homologué de manipulation des déchets pour recyclage ou élimination.

**Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC/AVV** Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

### **IMDG**

14.1	Numéro ONU	Non réglementé
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4	Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5	Polluant marin	Sans objet
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
	Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7.	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	

### **RID**

14.1	Numéro ONU	Non réglementé
14.2		
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4	Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5		
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	

### **ADR**

14.1	Numéro ONU	Non réglementé
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4	Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5		
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
	Dispositions spéciales	Aucun(e)

### **IATA**

14.1	Numéro ONU	Non réglementé
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4	Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5		
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
	Dispositions spéciales	Aucun(e)

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

#### **Réglementations nationales**

##### **France**

**Maladies professionnelles (R-463-3, France)**

##### **Allemagne**

**Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK)** non dangereux pour l'eau (nwg)

##### **Union européenne**

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

#### **Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :**

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

#### **Polluants organiques persistants**

Sans objet

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone** Sans objet

#### **Inventaires internationaux**

<b>TSCA</b>	Est conforme
<b>DSL/NDSL</b>	Est conforme
<b>EINECS/ELINCS</b>	Est conforme
<b>ENCS</b>	Est conforme
<b>IECSC</b>	Est conforme
<b>KECL</b>	Est conforme
<b>PICCS</b>	Est conforme
<b>AICS (Australie)</b>	Est conforme

#### **Légende :**

- TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire  
**DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques  
**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées  
**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles  
**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes  
**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées  
**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques  
**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

**Rapport sur la sécurité chimique** Une évaluation de la sécurité chimique a été mise en œuvre pour cette substance

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

#### Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H361d - Susceptible de nuire au fœtus

H361f - Susceptible de nuire à la fertilité

#### Légende

PBT: Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

vPvB: Substances chimiques très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)

#### Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »

#### Méthode de classification

Jugement expert et détermination de la force probante des données

#### Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Classification SGH, Japon

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine's PubMed database (NLM PUBMED)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

---

### Principales références de la littérature et sources de données

Rapport sur la sécurité chimique  
(TiO<sub>2</sub>)

<b>Préparée par</b>	Gestion des produits
<b>Date d'émission</b>	12-nov.-2019
<b>Date de révision</b>	16-août-2021
<b>Motif de la révision</b>	Composition/informations sur les composants.
<b>Limitations relatives à l'utilisation</b>	Ce produit n'est pas destiné à un usage cosmétique, pharmaceutique ou médical. Tronox ne vendra pas sciemment un produit utilisé dans ces applications
<b>Conseil en matière de formation</b>	Ce document contient des informations importantes pour la sécurité du stockage, de la manipulation et de l'utilisation de ce produit. Votre organisation est responsable de la communication des informations contenues dans la présente aux utilisateurs finaux, et de s'assurer que toutes les formations nécessaires pour l'utilisation correcte de ce produit ont été apportées à votre personnel.

### Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**